

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
PAR COURRIEL

AVIS vous est donné qu'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie sera tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville au 201 rue Racine Est, Chicoutimi, **le mardi 28 avril 2020, à 16 h.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 24 mars 2020
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU**
 - 3.1 Réunion du 20 mars 2020 (Partie A)
 - 3.2 Réunion du 23 avril 2020 (partie A)
4. **AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES**
5. **DIVERS**
 - 5.1 Dossiers circulation, sécurité et signalisation – Arrondissement de La Baie (VS-CTPIGEM-2020-03)
6. **VARIA**
7. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
8. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie aura lieu le mardi 26 mai 2020 à 16 h dans la Salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e Avenue à La Baie.
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ à Saguenay ce 23^e jour du mois d'avril 2020.

L'assistante-greffière


MARIE-ÈVE BOIVIN

Conseil d'arrondissement de La Baie du 24 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie par téléconférence tenue dans la salle des délibérations du conseil située au 201, rue Racine Est, Chicoutimi, le mardi 24 mars 2020.

PRÉSENTS

PAR VIDÉOCONFÉRENCE: Le président M. Éric Simard ainsi que tous les autres membres du conseil et M. Jean-Paul Côté, directeur de l'arrondissement de La Baie.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : Mme Marie-Ève Boivin, assistante-greffière.

À 16h00, le président de l'assemblée, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2.1 Séance ordinaire du 25 février 2020

3. **DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION, COMMENTAIRES DU PUBLIC ET ADOPTION**

3.1 Nicolas Fracheboud – 2075, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie – DM-4475 (id-14157)

3.2 Ville de Saguenay – Lot 5 845 631 cadastre du Québec – ayant front à la rue Victoria situé entre le 751-767 et le 781-785, rue de Victoria, La Baie – DM-4480 (id-14171)

3.3 9409-6559 Québec inc. (Michaël Blackburn) – lot 3 743 494 du cadastre du Québec, à côté du 3491, Sentier de l'oréade, La Baie – DM-4481 (id-14166)

4. **AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES**

5. **VARIA**

6. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

7. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie aura lieu le mardi 28 avril 2020 à 16 h dans la Salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e Avenue à La Baie.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE CONVOCATION

L'assistant-greffier dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil d'arrondissement, le 19 mars 2020.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-AL-2020-32

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu un avis de convocation de la présente séance énumérant les sujets qui doivent y être traités;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de La Baie adopte l'ordre du jour de la présente séance ordinaire avec la modification suivante :

RETIRER :

Point 3 Dérogations mineures – Présentation, commentaires du public et adoption

Adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2020

VS-AL-2020-33

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Éric Simard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie, tenue le 25 février 2020, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil d'arrondissement, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3. DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION, COMMENTAIRES DU PUBLIC ET ADOPTION - RETIRÉ

4. AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES

VS-AL-2020-34

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Raynald Simard

QUE le conseil d'arrondissement de La Baie verse les sommes suivantes aux organismes

Conseil d'arrondissement de La Baie du 24 mars 2020

ci-après mentionnés :

No de demande	Entité externe	Description	Montant octroyé	Montant ventilé	Ventilation complète
002013	ASSOCIATION DES QUILLEURS DE LA BAIE	Dons - Financement pour la 2e édition du tournoi provincial de quilles	500,00\$	500,00\$	1130103.D15.29700
002015	L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE #783 ST-ALEXIS	Dons - Aide financière	300,00\$	300,00\$	1130103.D15.29700
002016	CLUB DE CURLING PORT-ALFRED	Dons - Financement pour activité Skin Game	200,00\$	200,00\$	1130103.D15.29700
002020	CLUB DE CURLING PORT-ALFRED	Dons - Financement pour cocktail d'honneur au souper du tournoi régional des retraités	200,00\$	200,00\$	1130103.D14.29700
002021	LE CERCLE DE FERMIERES SAINT-ALEXIS	Dons - 5 à 7 pour le 85e anniversaire	400,00\$	200,00\$	1130103.D14.29700
				200,00\$	1130103.D15.29700
002076	SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL-CONSEIL PARTICULIER MASCULIN LA BAIE	Dons – Projet structurant pour local meubles 2020	3000,00\$	3000,00\$	1130003.000.29701

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucune décision n'est requise sous cette rubrique.

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

7. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie aura lieu le mardi 28 avril 2020 à 16 h dans la Salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e Avenue à La Baie.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a été tenue.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-AL-2020-35

Proposé par Raynald Simard
Appuyé par Martin Harvey

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 16 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie du 28 avril 2020.

PRÉSIDENT

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

MEB/sg

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie tenue le 20 mars 2020 à 9 h.

Étaient présents : Raynald Simard, conseiller municipal
 Pierre Girard, représentant de l'UPA
 Marc Plourde, représentant des citoyens

Également présents : Michel Charest, urbaniste
 Jean-Paul Côté, directeur de l'arrondissement de La Baie
 Éric Bolduc, inspecteur en bâtiment

Était absent : Jonathan Maltais, représentant d'association d'affaires et communautaire
 François Gravel, représentant des citoyens

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 MARS 2020**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2019**
3. **PIIA**
 - 3.1 Ville de Saguenay – 1831, 6^e Avenue, La Baie – PI-3705 (id-14191)
 - 3.2 6895387 Canada inc. (Mario Côté) – 2880, avenue du Port – PI-3714 (id-14221)
 - 3.3 Commission scolaire des Rives-du-Saguenay – 3300, rue du Prince-Albert, La Baie – PI-3717 (id-14226)
4. **VARIA**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 MARS 2020**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie du 20 mars 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2020**

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie du 19 février 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. **PIIA**

- 3.1 **PIIA – Ville de Saguenay – 1831, 6^e Avenue, La Baie – PI-3705 (id-14191)**

AL-CCU-2020-5

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA (Grands Bâtiments) présentée par Ville de Saguenay, 201 rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 5B8, visant à aménager le parc Adrien-Gilbert (infrastructures pour entraînement) sur la propriété localisée au 1831, sixième avenue, La Baie;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement VS-RU-2013-115 portant sur les PIIA de la Ville de Saguenay, chapitre 16 : Grands bâtiments;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit notamment l'installation d'une piste d'entraînement, de modules d'entraînement, l'installation de gradins, de bancs et d'un kiosque;

CONSIDÉRANT les plans d'aménagement déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme doit étudier la conformité du projet selon les objectifs et critères du PIIA;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA (Grands Bâtiments) présentée par Ville de Saguenay, 201 rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 5B8, visant à aménager le parc Adrien-Gilbert (infrastructures pour entraînement) sur la propriété localisée au 1831, sixième avenue, La Baie.

Toutes modifications au projet doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 PIIA - 6895387 Canada inc. (Mario Côté) – 2880, avenue du Port – PI-3714 (id-14221)

AL-CCU-2020-6

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA (Grands Bâtiments) présentée par 6895387 Canada inc., 1501, rue Ampère bureau 200, Boucherville, Québec, J4B 5Z5 visant à installer en cour latérale sur rue une serre dans l'aire de stationnement de la propriété sise au 2880, avenue du Port, La Baie;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement VS-RU-2013-115 portant sur les PIIA de la Ville de Saguenay, chapitre 16 : Grands bâtiments;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit notamment l'installation d'une serre dans une partie de l'aire de stationnement qui va réduire le nombre de cases à au plus deux (2) cases;

CONSIDÉRANT que la serre sera installée dans l'aire de stationnement aménagée en cour latérale sur rue;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la serre a été déterminée afin de respecter les façades de rayonnement prescrites au Code de construction en vigueur;

CONSIDÉRANT les plans d'architecte le modèle de la serre déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme doit étudier la conformité du projet selon les objectifs et critères du PIIA;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA (Grands Bâtiments) présentée par 6895387 Canada inc., 1501, rue Ampère bureau 200, Boucherville, Québec, J4B 5Z5 visant à installer en cour latérale sur rue une serre dans l'aire de stationnement de la propriété sise au 2880, avenue du Port, La Baie.

Toutes modifications au projet doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 PIIA – Commission scolaire des Rives-du-Saguenay – 3300, rue du Prince-Albert, La Baie – PI-3717 (id-14226)

AL-CCU-2020-7

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA (droits acquis) présentée par Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, 36 rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, G7H 1W2, visant à aménager et installer des équipements de jeux dans la cour avant et aménager le stationnement en cour arrière de l'école Saint-Joseph sis au 3300, rue Prince-Albert, La Baie;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement VS-RU-2013-115 portant sur les PIIA de la Ville de Saguenay, chapitre 18 : Droits acquis;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit notamment la construction d'un gazébo, l'installation d'une piste pour trottinette, des modules de jeux et des équipements de jeux extérieurs comprenant le terrain de basketball;

CONSIDÉRANT que les aménagements concernant l'aire de jeux seront réalisés en cour avant de l'école donnant sur la rue Prince-Albert;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement située en cour avant sera relocalisée en cour arrière de l'école;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une bande gazonnée ou paysager le long du prolongement de la rue Edmond-Savard et de la rue Prince-Albert n'est pas prévu dans le concept de réaménagement;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une bande gazonnée ou paysager le long de la ligne latérale et arrière n'est pas prévu dans le concept de réaménagement;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une zone tampon entre l'école et les résidences de la rue Saint-André n'est pas prévu dans le concept de réaménagement;

CONSIDÉRANT les plans d'aménagement déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme doit étudier la conformité du projet selon les objectifs et critères du PIIA;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA (droits acquis) présentée par Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, 36 rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, G7H 1W2, visant à aménager et installer des équipements de jeux dans la cour avant et aménager le stationnement en cour arrière de l'école Saint-Joseph sis au 3300, rue Prince-Albert, La Baie avec la condition suivante :

- Le réaménagement de la cour avant et le stationnement doit être réalisé en conformité au plan d'aménagement portant le numéro de feuillet 191-13197-00-C-04 daté du 18 février 2020.

Toutes modifications au projet doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

4. **VARIA**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 10 h 20.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie tenue le 23 avril 2020 à 8 h 30.

Étaient présents : Raynald Simard, conseiller municipal
 Jonathan Maltais, représentant d'association d'affaires et communautaire
 François Gravel, représentant des citoyens
 Marc Plourde, représentant des citoyens

Également présents : Michel Charest, urbaniste
 Jean-Paul Côté, directeur de l'arrondissement de La Baie
 Éric Bolduc, inspecteur en bâtiment

Était absent : Pierre Girard, représentant de l'UPA

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 AVRIL 2020**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2019**
3. **PIIA**
 - 3.1 Denise Simard – 893 à 897, rue Victoria, La Baie – PI-3731 (id-14282)
4. **VARIA**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 AVRIL 2020**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie du 23 avril 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2020**

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de La Baie du 20 mars 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. **PIIA**

- 3.1 **PIIA – Denise Simard – 893 à 897, rue Victoria, La Baie – PI-3731 (id-14282)**

AL-CCU-2020-8

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA de Bagotville présentée par Denise Simard, 5228, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec), G7B 3P6 visant le remplacement d'une fenêtre sur le bâtiment principal sis au 893 à 897, rue Victoria, La Baie;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement VS-RU-2013-115 de la Ville de Saguenay chapitre 19, concernant le PIIA de Bagotville, secteur d'application patrimonial pour un bâtiment patrimonial de premier niveau;

CONSIDÉRANT que la requérante désire remplacer une fenêtre de sous-sol;

CONSIDÉRANT que la nouvelle fenêtre sera installée au sous-sol sur le mur latéral du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la nouvelle fenêtre sera en PVC de couleur blanche;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE DIFFÉRER la demande d'autorisation en vertu d'un PIIA de Bagotville présentée par Denise Simard, 5228, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec), G7B 3P6 visant le remplacement d'une fenêtre de sous-sol sur le mur latéral du bâtiment principal sis au 893 à 897, rue Victoria, La Baie.

Adoptée à l'unanimité.

4. **VARIA**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 8 h 55.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire
du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans
la salle des délibérations du comité exécutif, le 13
février 2020 - Un quorum présent.

**3.12 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – PROCÈS-VERBAL DU 30 JANVIER 2020**

**3.12.3 DOSSIERS CIRCULATION, SÉCURITÉ ET SIGNALISATION –
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE (VS-CTPIGEM-2020-03)**

VS-CE-2020-100

CONSIDÉRANT que l'analyse de plusieurs dossiers ou demandes en
circulation/sécurité/signalisation constitue un acte d'ingénierie ;

CONDISÉRANT que ces demandes sont traitées et analysées par l'ingénieur municipal du Service
du génie ;

CONSIDÉRANT que pour chaque type de demande, un canevas d'analyse a été produit, et présenté
et accepté par la commission ;

CONSIDÉRANT qu'un tableau résumé des analyses et recommandations est présenté pour
approbation à chacune des séances de la commission;

CONSIDÉRANT que les rapports complets pour chacune des demandes sont disponibles pour
consultation au Service du génie.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil d'arrondissement de La Baie d'ajouter des
panneaux d'arrêt multi-sens à l'intersection des rues des Pins et Gingras;

ET QUE le comité exécutif recommande au conseil d'arrondissement de La Baie de ne pas
modifier la limite de vitesse sur le chemin des Chutes.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution
adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 13 février 2020.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce jour du mois 2020.

L'assistante-greffière,

MEB/sh

MARIE-ÈVE BOIVIN